

FIPHFP

20 ans d'engagement pour une Fonction publique inclusive et exemplaire



Aux côtés des employeurs publics pour l'insertion,
la formation et le maintien en emploi des personnes
en situation de handicap



Missions et organisation



Qui sommes-nous ?

Le FIPHFP est un établissement public administratif créé en 2005, sous la tutelle de plusieurs ministères, dont celui des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Sa raison d'être est de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois versants de la Fonction publique : **d'État, territoriale et hospitalière.**



« Notre ambition est de travailler main dans la main avec les employeurs publics et nos partenaires afin de rendre la Fonction publique pleinement inclusive. »

Notre organisation

Le FIPHFP est un établissement public à caractère administratif. Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Gouvernance

Le FIPHFP est piloté par un Comité national composé de représentants des employeurs publics des trois versants de la Fonction publique, de représentants des syndicats professionnels et d'associations.

18 comités locaux, présidés par les Préfets de région, déclinent les orientations nationales au niveau régional.

Un réseau territorial au plus près des employeurs publics

Dans chaque région, les directrices et directeurs territoriaux handicap (DTH) offrent un accompagnement de proximité aux employeurs publics : animation territoriale, pilotage des réseaux d'acteurs agissant pour le handicap, professionnalisation du réseau des référents handicap. Ils sont appuyés, dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions de formation, de sensibilisation et de montée en compétences des référents handicap et acteurs de l'emploi par 18 Handi-Pactes territoriaux.

Nos missions principales

Accompagnement et apport d'expertise

Accompagner les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques inclusives en leur apportant une expertise, une mise en réseau avec les acteurs du territoire intervenant dans le champ de l'emploi et du handicap, un appui méthodologique et des financements.

Collecte des déclarations

Collecter les déclarations relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés des employeurs publics et, le cas échéant, des contributions financières s'ils emploient au moins 20 agents et qu'ils n'atteignent pas le taux de référence légale (6%).

Domaines d'intervention et partenariats

pour agir au plus près du terrain



Le FIPHFP intervient, aux côtés des employeurs, pour leur permettre de développer une politique handicap au travail structurée et efficiente. Il finance des actions relatives à :

- ▶ L'aménagement de poste
- ▶ Le maintien dans l'emploi
- ▶ Le recrutement
- ▶ La formation
- ▶ L'accessibilité numérique



Comment intervenons-nous ?

Aides financières ponctuelles

Retrouvez le détail de ces aides dans notre catalogue des interventions accessible via le QR code ci-contre.



Conventions pluriannuelles

Établissement de conventions avec les employeurs publics pour structurer et pérenniser leur politique handicap.

Aides intermédiées

Mise en place de prestations via des opérateurs identifiés pour accompagner les employeurs et les agents.

Des partenariats pour agir au plus près des employeurs publics

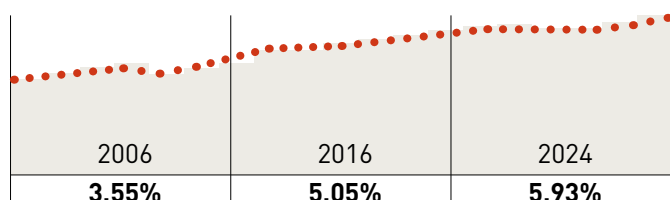
Partenariats institutionnels

Le FIPHFP développe des partenariats avec des acteurs institutionnels afin d'accompagner les politiques publiques favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap. Le Fonds travaille ainsi avec ses ministères de tutelles, l'Agefiph, France Travail, CHEOPS, Comète France ou encore le collectif France Emploi Accompagné. L'objectif de ses partenariats : mutualiser les compétences et les ressources pour favoriser l'insertion et le parcours professionnels des personnes handicapées.

Partenariats de terrain

Afin d'aider les employeurs publics dans leurs démarches et de démultiplier son action, le FIPHFP s'appuie sur un large réseau de partenaires et d'acteurs de terrain. Il travaille en synergie avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale, l'ANFH, la FHF, les RHM, le CNFPT ou encore la DINUM pour développer des actions de proximité.

Une évolution significative du taux d'emploi depuis 2005 et la création du Fonds



L'Ambition 2030 du FIPHFP

Favoriser l'inclusion durable des personnes handicapées dans la Fonction publique

Une stratégie d'action concrète pour une Fonction publique plus inclusive

Depuis sa création en 2005, le FIPHFP est un acteur central dans la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. À l'horizon 2030, il ambitionne de devenir une référence incontestable en matière d'inclusion, de qualité de vie au travail, de prévention et d'innovation sociale.

Son objectif

Faire évoluer les pratiques pour que chaque employeur public atteigne, voire dépasse, le taux légal d'emploi de 6 %, tout en améliorant les conditions de travail de l'ensemble des agents.

Le FIPHFP affirme son rôle de centre national d'expertise et d'accompagnement en s'appuyant sur trois valeurs clés :

- **Solidarité**, pour construire une société équitable et inclusive.
- **Engagement**, pour renforcer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Efficience**, pour proposer un accompagnement réactif et adapté aux besoins des employeurs publics.

Son ambition à horizon 2030 repose sur deux piliers :

- Devenir un acteur de référence dans la qualité de vie au travail et la prévention.
- Faire en sorte que le taux légal d'emploi soit atteint dans chacun des trois versants et dans chacune des catégories (A, B, C) de la Fonction publique.

6 grandes orientations stratégiques



Être au plus près des besoins



Soutenir les parcours et l'insertion



Renforcer l'expertise et l'innovation



Contribuer aux politiques publiques



Simplifier les démarches



Accroître la visibilité



Chaque employeur public peut devenir un acteur de référence de l'inclusion.

Le FIPHFP vous accompagne. ►►

Pour en savoir plus et bénéficier de nos services et accompagnements :



Rendez-vous sur

www.fiphfp.fr

> **Rubrique Nos régions**

afin de trouver les coordonnées du DTH de votre région

Contactez-nous :

► via le formulaire de contact du site www.fiphfp.fr

► par téléphone au **09 70 80 93 29**

► à l'adresse suivante : **Établissement public FIPHFP**

12 avenue Pierre-Mendes France

75914 Paris Cedex 13